

Projet de mine de fer au lac bloom

LES REQUÉRANTS

PROJET DE MINE DE FER AU LAC BLOOM
POSITION DE LA NATION NASKAPI DE KAWAWACHIKAMACH

Soumise au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, Québec
G1R 6M6
Téléphone : (418) 643-7447
Télécopieur : (418) 643-9474

Soumise par

Nation Naskapi de Kawawachikamach
Case postale 5111
Kawawachikamach, Québec
G0G 2Z0
Téléphone : (418) 585-2686
Télécopieur : (418) 585-3130

Juillet 2007

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Contexte	1
2.0	Position de la Nation Naskapi de Kawawachikamach	1
3.0	Justification	1

1.0 CONTEXTE

La Nation Naskapi de Kawawachikamach (la « NNK ») est formée de quelque 950 membres qui, pour la plupart, vivent à Kawawachikamach, village situé à environ 15 km au nord-est de Schefferville (figure 1). La NNK est l'une des Premières Nations qui ont été reconnues par l'Assemblée nationale du Québec en 1985.

La NNK a signé le 31 janvier 1978 le règlement de ses revendications territoriales globales, la *Convention du Nord-Est québécois* (la « CNEQ »), avec notamment le gouvernement du Québec.

La figure 2 montre que le secteur naskapi — zone dans laquelle les bénéficiaires naskapis de la CNEQ jouissent de droits de chasse, de pêche et de piégeage et d'autres droits constitutionnellement protégés — s'étend vers le sud presque jusqu'au 53° parallèle de latitude, soit à moins de 50 km au nord du site du projet de mine de fer proposé au lac Bloom.

2.0 POSITION DE LA NATION NASKAPI DE KAWAWACHIKAMACH

La Nation Naskapi de Kawawachikamach croit que le projet de mine de fer proposé au lac Bloom devrait faire l'objet d'audiences publiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

3.0 JUSTIFICATION

Une vague sans précédent d'exploration minière et d'autres types de développement déferle présentement sur le Nord-Est québécois et le territoire avoisinant.

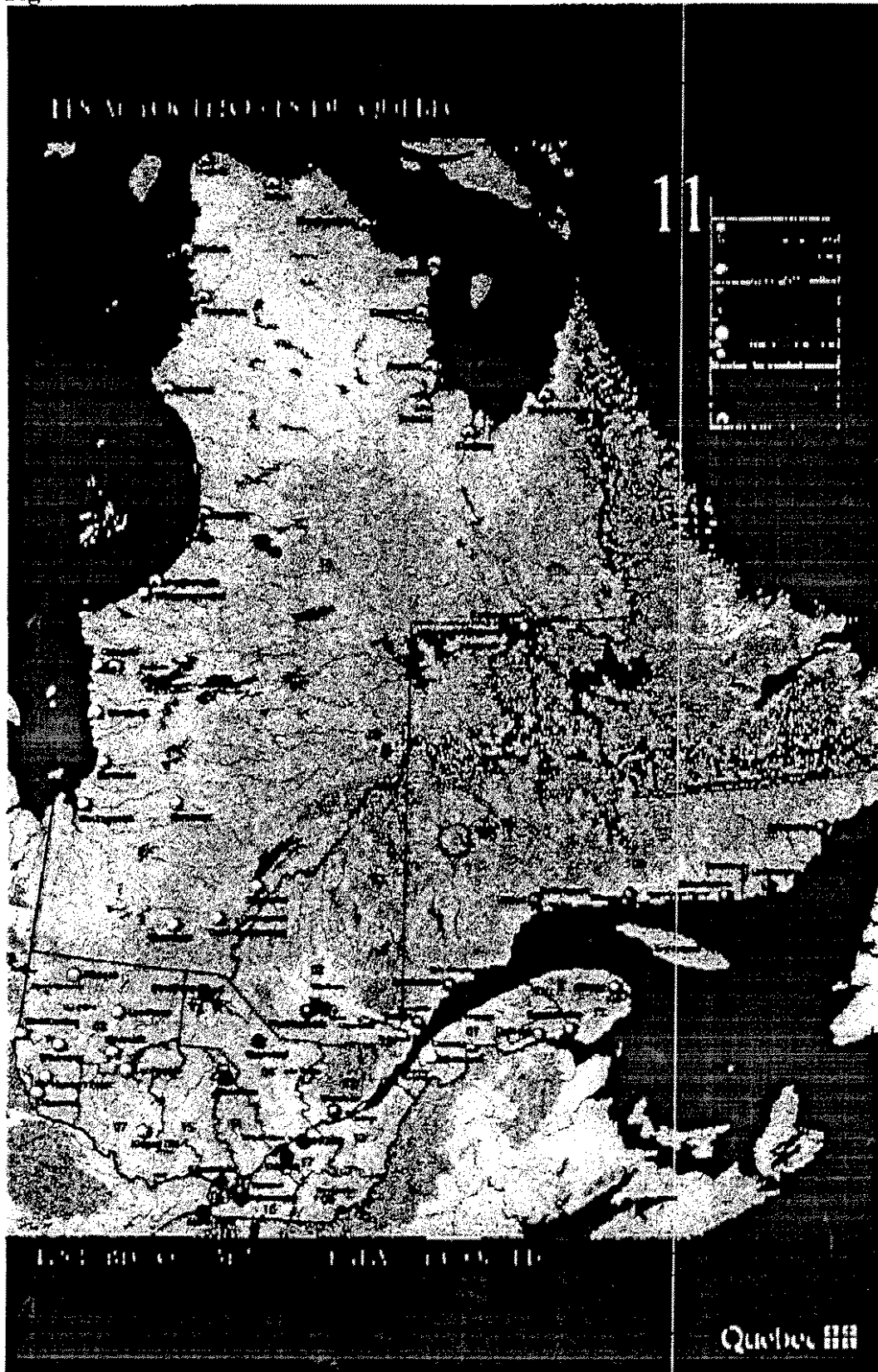
La Nation est, dans la plupart des cas, en contact avec les principales sociétés minières et l'organisme gouvernemental énumérés ci-dessous qui sont actifs dans la région et elle est au fait de leurs projets :

- New Millennium Capital Corp. (deux grands projets)
- Adriana Resources Inc.
- Azimut Exploration Inc.
- Freewest Resources Canada Inc.
- Labrador Iron Mines Limited
- Manicouagan Minerals Inc.
- Virginia Gold Mines
- Uranium Star Corporation (anciennement Yukon Resources Corp.)
- Waseco Resources Inc.
- ministère des Ressources naturelles et de la Faune

La figure 3 montre les sites et secteurs au Québec dans lesquels ces sociétés et organisme sont actifs

Les autres projets à l'étude comprennent le prolongement du réseau routier et ferroviaire jusqu'à Kuujjuaq.

Figure 1 : Carte de localisation



Projet de mine de fer au lac Bloom. Position de la Nation Naskapi de Kawawuchikamach.
Juillet 2007

Figure 2 : Zone de droit d'usage prioritaire pour les Naskapis

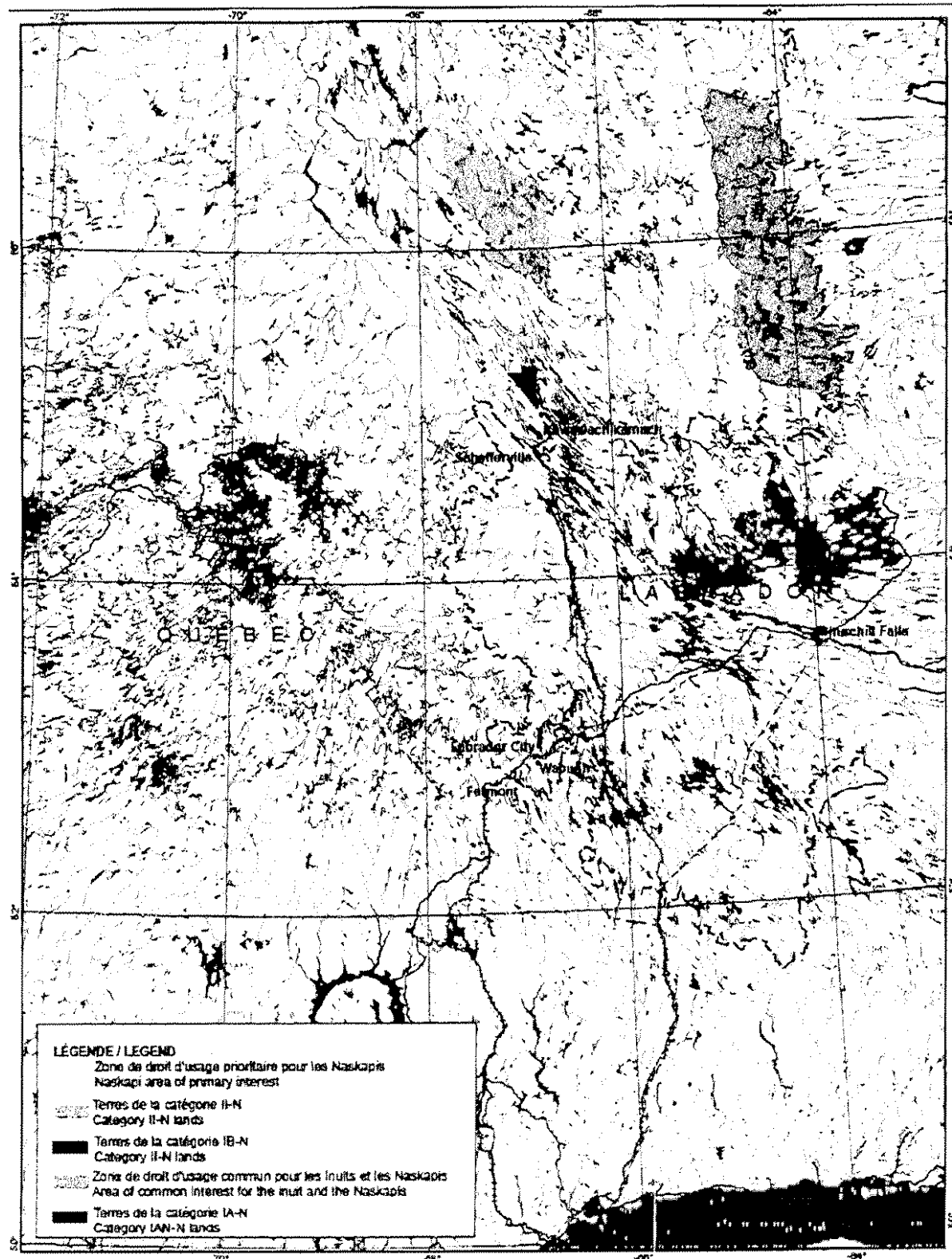
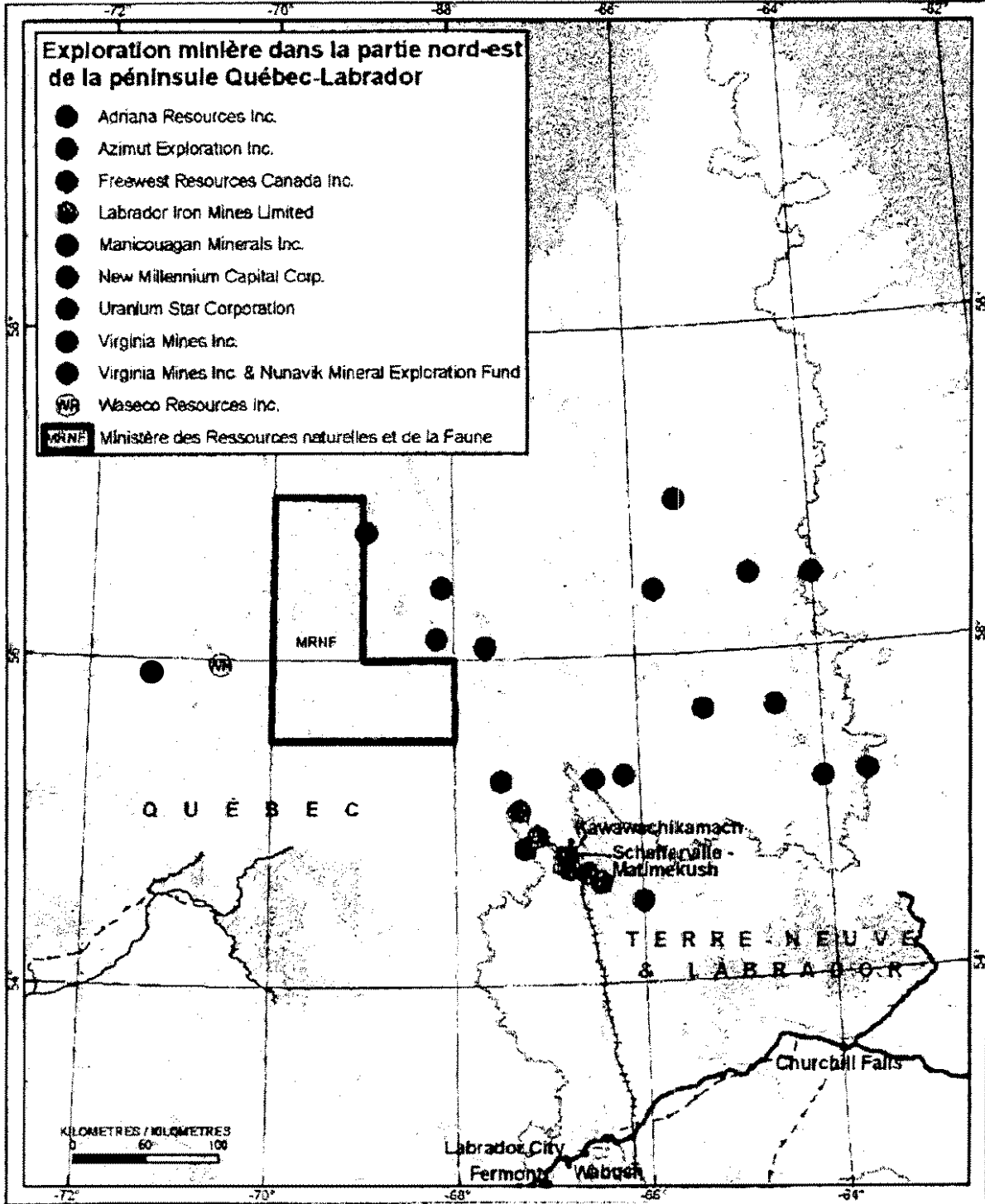


Figure 3



Projet de mine de fer au lac Bloom. Position de la Nation Naskapi de Kawawachikamach. Juillet 2007

Il existe aussi de vastes plans de développement concernant l'hydroélectricité, les mines, et la construction ou l'amélioration des routes dans les parties adjacentes du Labrador.

Même si une fraction seulement de ces projets se réalisent, les écosystèmes et sociétés du Nord-Est québécois et du Labrador en seront à jamais irrémédiablement et dramatiquement transformés.

N'oublions pas qu'une telle transformation prendra place dans le contexte du changement climatique et de ses effets sur l'écologie et les collectivités.

Étant donné la certitude d'incidences tant spécifiques à chaque projet que cumulatives, la Nation croit fermement que tous les projets de développement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale rigoureuse.

Vu l'importance qu'il faut accorder (pour des raisons scientifiques, politiques et juridiques) au savoir et aux opinions des résidents de la localité et de la région, et en particulier à ceux des Premières Nations, la tenue d'audiences publiques s'avère essentielle.

La contestation par Mines Alerte Canada devant la Cour fédérale du Canada de l'approbation de la mine de cuivre et d'or Red Chris en Colombie-Britannique montre que les promoteurs ont intérêt à disposer d'une évaluation complète et transparente des incidences environnementales qui fournit une certitude aux actionnaires et aux investisseurs.

La Nation tient à souligner qu'elle est un promoteur actif de projets miniers conçus de manière à atténuer dans toute la mesure du possible les éventuels effets négatifs sur l'environnement et le milieu social.

Le secteur naskapi (figure 2) est situé au nord de la limite de la forêt commerciale et, comme il est à proximité de la ligne de partage des eaux, il offre peu ou pas de potentiel hydroélectrique.

Pour que les bénéficiaires naskapis, qui sont de mieux en mieux éduqués et formés, puissent demeurer dans leur région et leur village de Kawawachikamach, ils ont besoin de projets de développement dans le secteur primaire. En l'absence d'un potentiel forestier ou hydroélectrique, les projets miniers offrent le seul espoir de développement. Sans de tels projets, les jeunes n'auront d'autre choix que d'abandonner leur communauté, ce qui entraînera rapidement la perte de leur langue et de leur culture.

L'engagement de la Nation envers des projets miniers bien planifiés et bien exécutés est manifeste puisque elle est l'un des investisseurs fondateurs du projet minier LabMag, dont elle détient présentement 20 % des parts ainsi qu'un droit de redevance.

La Nation entend négocier des ententes sur les répercussions et les avantages avec les promoteurs de tous projets miniers (ou autres) implantés dans le secteur naskapi.

La Nation croit que tous les projets miniers du nord québécois, y compris ceux dont elle est en partie propriétaire ou dans lesquels elle détient des intérêts en vertu d'une entente sur les répercussions et les avantages, doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences environnementales comportant des audiences publiques.

IRON ORE MINE AT BLOOM LAKE
POSITION OF THE NASKAPI NATION OF KAWAWACHIKAMACH

Submitted to

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, Québec
G1R 6M6
Telephone: (418) 643-7447
Telecopier: (418) 643-9474

Submitted by

Naskapi Nation of Kawawachikamach
P.O. Box 5111
Kawawachikamach, Québec
G0G 2Z0
Telephone: (418) 585-2686
Telecopier: (418) 585-3130

July 2007

TABLE OF CONTENTS

1.0	Background	1
2.0	Position of the Naskapi Nation of Kawawachikamach	1
3.0	Rationale	1

1.0 BACKGROUND

The Naskapi Nation of Kawawachikamach (the "NNK") comprises some 950 members, most of whom live at Kawawachikamach, which is located some 15 km north-east of Schefferville (Figure 1). The NNK is one of the First Nations recognized by the National Assembly in 1985.

The NNK signed a comprehensive land claims agreement, the *Northeastern Quebec Agreement* (the "NEQA"), with the Government of Québec among other signatories on 31 January, 1978.

Figure 2 shows that the Naskapi Sector, the area in which the Naskapi beneficiaries of the NEQA enjoy constitutionally protected hunting, fishing, trapping and outfitting and other rights, extends south almost to the 53rd parallel of latitude, less than 50 km north of the site of the proposed Bloom Lake Mine.

2.0 POSITION OF THE NASKAPI NATION OF KAWAWACHIKAMACH

The Naskapi Nation of Kawawachikamach believes that the proposed Bloom Lake Mine should be submitted to a public hearing pursuant to the *Environment Quality Act*.

3.0 RATIONALE

Northeastern Québec and the adjacent territory are experiencing an unprecedented wave of mining exploration and other types of development.

The Nation is aware of and, in most cases, in contact with the following mining companies and government agencies that are currently active in the area:

- New Millennium Capital Corp. (two major projects)
- Adriana Resources Inc.
- Azimut Exploration Inc.
- Freewest Resources Canada Inc.
- Labrador Iron Mines Limited
- Manicouagan Minerals Inc.
- Virginia Gold Mines
- Uranium Star Corporation (formerly Yukon Resources Corp.)
- Waseco Resources Inc.
- ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Figure 3 shows the sites and areas in Québec where those companies and agencies are active.

The other projects under study include the extension of the road and rail network to Kuujjuaq.

There are also extensive plans for hydroelectric development, mining and the construction or upgrading of roads in the adjacent parts of Labrador.

Figure 1: Location Map



Iron Ore Mine at Bloom Lake. Position of the Naskapi Nation of Kawawachikamach.
July 2007

Figure 2: Naskapi Area of Primary Interest

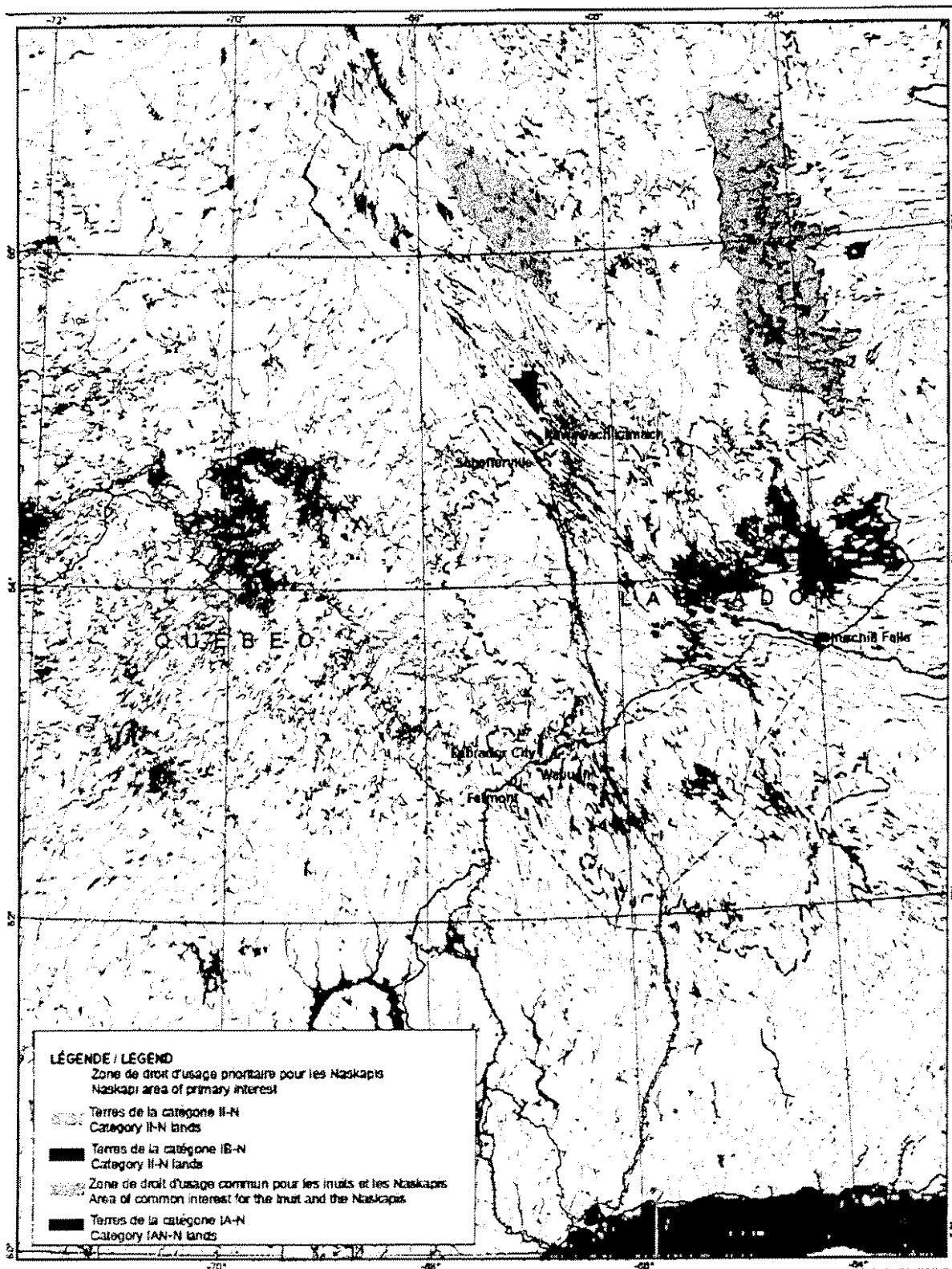
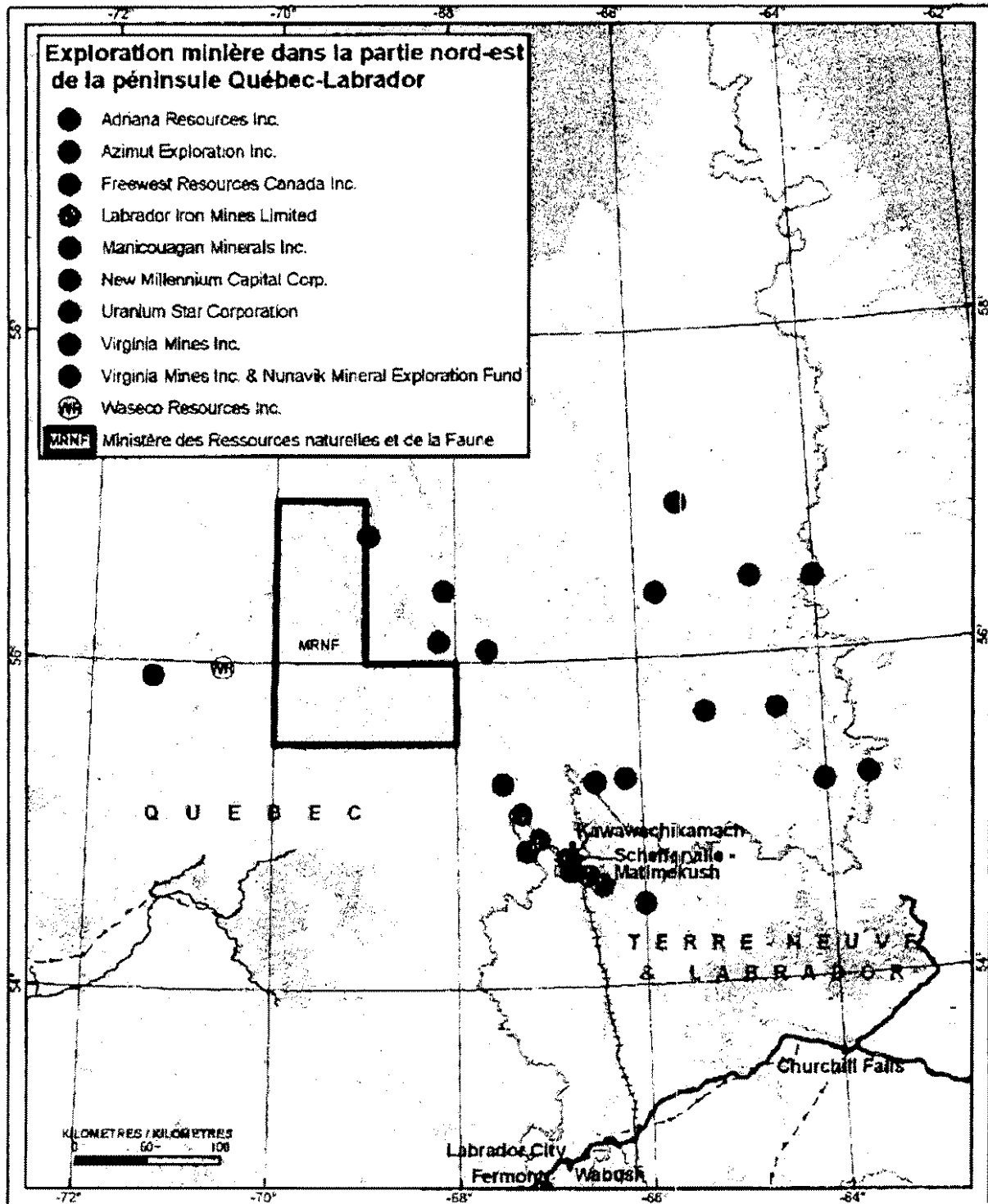


Figure 3



Iron Ore Mine at Bloom Lake. Position of the Naskapi Nation of Kawawachikamach.
July 2007

If even a fraction of the preceding planned developments proceeds, the ecosystems and societies of Northeastern Québec and of Labrador will be transformed dramatically, permanently and irreversibly.

Let us not forget that the preceding transformation will take place in the context of climatic change and its ecological and sociological effects.

Given the certainty of major project-specific and cumulative impacts, the Nation feels strongly that all proposed developments must be subjected to rigorous environmental impact assessment.

Given the importance that must (for scientific, political and legal reasons) be attached to the knowledge and views of local and regional residents, especially First Nations, public hearings are essential.

The challenge by Mining Watch Canada in the Federal Court of Canada of the approval of the Red Chris copper and gold mine in British Columbia teaches us that it is in the interests of the proponents of mining projects to have full and transparent environmental impact assessments that provide certainty to their shareholders and investors.

The Nation stresses that it is an active proponent of mining developments designed to mitigate as fully as possible their potential negative environmental and social impacts.

The Naskapi Sector (Figure 2) is north of the commercial tree line and, being close to the height of land, has little or no hydroelectric potential.

If the Naskapi beneficiaries, who are increasingly well educated and trained, are to remain in the Naskapi Sector and their home village of Kawawachikamach, they need primary-sector development projects. In the absence of forestry and hydroelectric potential, mining offers the only hope of such development. Without such developments, young persons will have no choice but to abandon their communities. That will rapidly lead to the loss of their language and culture.

The commitment of the Nation to well-planned and -executed mining projects is evidenced by the fact that it was a founding investor in the LabMag Iron Ore Project, in which it currently holds a 20% equity interest and a royalty interest.

The Nation intends to negotiate impact and benefit agreements with the proponents of all mining (and other) projects in the Naskapi Sector.

The Nation believes that all mining projects in Northern Québec, including those of which it is a part-owner or in which it holds interests in virtue of an impact and benefit agreement, should be subject to environmental impact assessment that includes public hearings.

C:\work\Correspond\NNK - PFW\July 07\Projet de mine de fer au lac Bloom.doc



BUREAU POLITIQUE

C.P. 8000, 1089, De Quen
Uashat QC G4R 4L9

Tél : 418 962-0327
Fax : 418 968-0937

SOUS TOUTE RÉSERVES ET SANS PRÉJUDICES

Uashat, le 13 juillet 2007

Madame Lise Beauséjour

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, et des Parcs
Gouvernement du Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audiences publiques-
Projet de mine de fer du lac Bloom (3211-16-02)**

Madame la Ministre,

INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM (ITUM) vous communique sa demande d'audiences publiques dans le cadre de l'examen du projet de mine de fer du lac Bloom (3211-16-02) par le bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE).

ITUM est l'autorité publique gouvernementale des membres de la Nation Innu de Uashat mak Mani-Utenam. Nous agissons pour et au nom de leurs droits et de leurs intérêts.

La Nation Innu a toujours occupé, utilisé et possédé le territoire visé par le projet de mine de fer du lac Bloom. Nos membres continuent encore de le posséder, de l'occuper et de l'utiliser pour les fins de l'exercice de leurs droits ancestraux tels que reconnus par la *Loi constitutionnelle du Canada de 1982*, par la *common law* et par plusieurs décisions des tribunaux canadiens.

Nous sommes d'avis que le projet de mine de fer du Lac Bloom porte atteinte à nos droits ancestraux, et que l'honneur de la Couronne exige de votre Ministère, qu'à tout le moins, vous donniez instructions au BAPE de procéder à l'examen de ce projet dans le cadre d'audiences publiques afin qu'ITUM ou ses membres puissent faire valoir leurs préoccupations.

Également, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons des discussions régulières avec les autorités responsables du Gouvernement Québec, notamment avec les représentants du Secrétariat aux affaires autochtones, au sujet de notre revendication territoriale qui couvre le secteur visé par ce projet; une revendication qui, dois-je le rappeler, a été acceptée par les Gouvernements du Québec et du Canada.

Madame Lina Beauchamp

Page 2

Cabinet de la Ministre du Développement durable,
de l'environnement et des Parcs

Les décisions de la Cour suprême du Canada dans les arrêts *Haida* et *Taku River* exigent à notre avis que la Couronne consulte et accommode les peuples autochtones lorsque des projets devant faire l'objet d'une autorisation provinciale ou fédérale affectent les territoires revendiqués par des Autochtones et ce, particulièrement dans un contexte où la Couronne est informée de l'existence de cette revendication et connaît l'impact que le projet risque d'avoir sur les droits constitutionnels de ces Autochtones.

C'est dans cet esprit que je vous communique cette demande. Nous sommes disposés à vous rencontrer ainsi que vos représentants afin de préciser ou de donner suite à cette demande, s'il y a lieu. Je vous prie d'accepter, *Madame la Ministre*, l'assurance de ma plus haute considération.

INNU-UTSHEMAU // LE CHEF


GEORGES-ERNEST GREGOIRE

c.c. Monsieur Benoit Pelletier, Ministre responsable aux Affaires Autochtones
Honorable Jim Prentice, Ministre des Affaires Indiennes et Nord canadien
Honorable John Baird, Ministre de l'Environnement
Honorable Ministre Loyola Hearn, Ministre des Pêches et Océans Canada
Honorable Ministre Lawrence Cannon, Ministre des Transports Canada
Honorable Gary Lunn, Ministre Ressources Naturelles Canada